

GENRE ET GESTION AGRICOLE EN BASSE CASAMANCE¹

Par
Cheikh Oumar BA

1 - INTRODUCTION

Située au Sud-Ouest du Sénégal, la Basse Casamance, ou région de Ziguinchor, couvre une superficie de 7339 km², soit 3,74% de l'ensemble du territoire national. Elle est limitée au Nord par la Gambie, au Sud par la Guinée Bissau, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La région regroupe les départements de Ziguinchor, de Bignona et d'Oussouye. Elle compte une population de 517.141 habitants pour une densité de 54 habitants au km², constituée de diverses ethnies : diola (61%), des mandingue, des peul, des manjacque, des mancagne, des wolof, des Baïnounck, des Balant. La structure par âge et par sexe révèle que cette population est en majorité composée de jeunes (57,4%) et de femmes (50,64 %).

La Basse Casamance est la région au Sénégal où la pluviométrie est la plus importante. La moyenne pluviométrique atteignait 1 800 mm en 1966 (PELISSIER, 1966). Aujourd'hui, elle se situe entre 800 et 1200 mm (ISRA, 1997). Quelquefois les précipitations sont très déficitaires; or, la principale activité économique est encore l'agriculture sous pluie. Le riz dont le besoin en eau pour boucler son cycle végétatif est énorme, constitue la principale spéculation. L'agriculture est pratiquée, suivant des groupes ethniques, par les hommes et les femmes de manière concomitante sur les mêmes parcelles, de façon complémentaire ou séparée.

Ces vingt dernières années la région traverse une multitude de crises : agricole, politique et socio-économique. La baisse de la pluviométrie entraîne un déficit dans la production rizicole et une diminution des superficies cultivées. On note de plus en plus des rizières abandonnées du fait de la salinisation des terres ; une remontée fulgurante des producteurs sur le plateau avec son corollaire de destruction des forêts, de la baisse de la fertilité, d'une intensification de l'érosion éolienne et hydrique des sols.

La crise concerne également la dimension politique. Avec la guerre qui sévit dans la région depuis mille neuf cent quatre vingt deux (1982) et qui oppose l'Etat central aux combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), les efforts de développement ne produisent pas les effets escomptés. L'insécurité qui prévaut dans la zone et la dégradation continue des ressources naturelles ont contribué à la transformation des systèmes de production en vigueur dans la zone, conduisant ainsi les paysans à développer des stratégies anti-aléatoires, en vue de minimiser les risques, allant de la diversification des cultures à la migration.

Pour faire face à ces contraintes, les stratégies développées sont différentes selon le genre. En effet, selon qu'on est homme ou femme, jeune ou vieux, riche ou pauvre, on a accès ou non plus facilement aux ressources.

Ce papier tente d'analyser l'évolution des relations hommes-femmes en Basse Casamance, c'est-à-dire de voir si les changements écologiques et ses corollaires (salinisation des rizières, exode rural) et les changements socio-politiques ont entraîné ou non des transformations dans les rapports entre les sexes. Il s'agit de mieux caractériser la division sexuelle du travail, en rapport avec les nouvelles stratégies de production (remontée vers le plateau, pratique du maraîchage et de la cueillette).

Sur le plan méthodologique, l'étude s'est basée sur les trois types de systèmes correspondant aux cinq zones agricoles reconnues dans la région (Equipe Système de l'ISRA, 1982-1986). Une pré-enquête nous a permis de travailler dans dix villages dont deux dans chaque zone. L'enquête proprement dite a été menée dans 5 villages et a concerné 65 exploitations agricoles familiales, dont 12 dirigées par des femmes.

2 - Problématique de l'intégration de la femme dans les politiques de développement

Au Sénégal, à l'instar de la plupart des pays africains, le secteur agricole occupe une place centrale dans l'économie. Si la tendance générale est, aujourd'hui, à l'urbanisation, la population sénégalaise reste encore en majorité rurale (+ de 60%). Les femmes rurales² représentent 52% de la population sénégalaise. Pourtant, en dépit de leur poids démographique sous-tendu par un potentiel productif reconnu pour le développement économique et social du pays, la place réservée à la femme ne reflète pas son importance stratégique. Elles participent peu ou prou à la conception, à l'élaboration et à l'exécution des politiques et programmes de développement. Elles ont peu accès aux nouvelles technologies, au crédit formel, à la propriété foncière et aux moyens de production (intrants, équipements agricoles adaptés). De plus, les femmes sont souvent reléguées à la périphérie des opérations de vulgarisation conduites par les sociétés d'encadrement et qui s'adressent prioritairement aux chefs d'exploitation agricole familiale qui sont constitués, en milieu rural, à plus de 95%

¹ Ce travail s'est largement inspiré d'un papier préparé, mais non publié, à partir d'un financement du réseau ARPAN de Winrock International.

² A l'échelle du continent, près de 80% des femmes actives travaillent dans l'agriculture (BISILLIAT, 1997).

d'hommes³. Dans l'ensemble, elles représentent à peine le 1/5 dans les activités de vulgarisation (Banque Mondiale, 1995 :1).

Les principaux programmes définis par l'État sénégalais pour la promotion féminine, jusqu'à ces dix dernières années, avaient concerné trois secteurs : l'animation, la promotion humaine et le développement social. L'animation avait pour principal objectif une plus grande responsabilité des femmes dans la prise en charge de l'effectivité de leur propre développement. Elle « était complétée, sur le terrain, par une organisation politique, le Mouvement national des femmes de l'Union progressiste sénégalaise qui, interlocuteur privilégié du pouvoir, fit instituer la première journée de la femme sénégalaise, le 25 mars 1972 ». (Femmes sénégalaises à l'horizon 2015, 1993 : 16)

Plusieurs actions ont été initiées, ou plutôt animées, par l'État sénégalais en faveur de ce qu'il est convenu d'appeler une politique d'une meilleure reconnaissance des droits de la femme. Ainsi :

- en 1978 création du Secrétariat d'État à la Condition féminine
- en 1983 création du Ministère du Développement social au sein duquel la promotion féminine devenait une direction
- en 1990 création d'un Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de la Condition de la Femme et de l'Enfant qui, à partir de 1991, devient un Ministère plein, chargé de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Cependant, «le constat, aujourd'hui, est celui de l'ampleur et de la difficulté de la tâche pour améliorer la situation des femmes qui, malgré les discours et une meilleure reconnaissance de leurs rôles, restent marginalisées sur le plan économique et politique» notent les auteurs de Femmes sénégalaises à l'horizon 2015.(1993 : 14).

L'inefficacité de ces politiques relève de trois raisons fondamentales. La première raison est l'accentuation de la "crise" économique à partir des années 1980 et son corollaire la multiplication des politiques d'Ajustement structurel (PAS) dont les restrictions budgétaires constituent la conséquence immédiate. La seconde raison résulte du «fait que les politiques élaborées n'ont jamais pris en compte l'inégalité des rapports sociaux entre les sexes et l'importance toujours actuelle des mécanismes de subordination des femmes au sein de la société. Les politiques pour la promotion des femmes reposent, pour la plupart, sur des approches conceptuelles qui n'ont éliminé ni les inégalités structurelles, ni les préjugés socioculturels envers elles» Femmes sénégalaises à l'horizon 2015.(1993 : 14). La troisième est que les femmes ne forment pas une catégorie sociale homogène. En effet, les réalités socio-économiques, politiques, culturelles voire ethniques différentielles n'ont pas souvent été appréciées à leur juste valeur. Rien qu'entre les femmes paysannes et les intellectuelles (professeuse, médecins, avocates...), il existe des spécificités dans les revendications. Les politiques mises en œuvre n'ont pas suffisamment pris en compte la variable différentielle entre les femmes vivant dans le milieu rural et celle en situation urbaine. Du coup, les politiques semblent avoir abouti à une sorte de paradoxes. Si l'attention dans la mise en place des projets de développement a été portée sur le monde rural, en retour, les politiques visant la promotion féminine semblent être inspirées par la situation des femmes du monde urbain (d'où sont installées les intellectuelles). Dès lors, il ne s'agit pas de reconnaître ces préalables fondamentaux mais aussi de les prendre en compte dans le cadre de leur interaction avant l'élaboration de toute politique en faveur des femmes qui doit nécessairement prendre en charge l'impact sur l'homme aussi particulièrement en milieu rural.

La disparité des milieux d'appartenance culturelle n'a pas toujours permis aux femmes rurales de se reconnaître dans les discours intellectuels de leurs sœurs citadines. On note l'existence ces dernières années notamment une volonté de se faire comprendre et d'intégrer les préoccupations des femmes rurales dans les discours des féministes. Or, même si ce souci existait de par le passé, il n'était pas sous-tendu par une sensibilisation et une véritable communication avec les acteurs à la base. La référence au monde rural était rarement scientifiquement documentée. On parlait des femmes rurales plus par nostalgie.

La plupart des politiques mises en place par l'État sénégalais ont été sous-tendues par des stratégies définies par des institutions internationales⁴ tout en essayant de l'adapter dans les réalités socioculturelles. L'une de ces

³ Certaines sources (RGPH, 1996) soulignent qu'en milieu urbain le taux de femme-chefs de ménage atteint 18%. Toutefois, ces chiffres n'intègrent pas le pourcentage d'épouses dont les maris sont régulièrement absents et/ou au chômage et qui assurent la charge de chef de famille de fait.

⁴ Quatre grandes conférences ont été organisées par les Nations-Unies sur les femmes

- 1 ère conférence : Mexico 1975
- 2 ère conférence : Copenhague 1980
- 3 ère conférence : Nairobi 1985
- 4 ère conférence : Beijing du 4 au 15 Septembre 1995.

stratégies retenues par la Conférence de Mexico (1975) vise l'intégration des femmes dans le processus de développement économique et social (IFD). Celle-ci tente de permettre aux femmes de participer à des activités génératrices de revenus qui passe par l'allègement des travaux ménagers afin de consacrer le temps ainsi dégagé à la formation via l'alphabétisation. Une autre perspective Genre et Développement (GED) a émergé. Cependant, les conflits entre les catégories de sexes sont rarement manifeste ce qui aurait permis de les résoudre. Bien que rarement visibilisé pour des raisons idéologiques, ils se déploient dans l'arène sociale dans toutes ses dimensions.

Jusqu'à ces dix dernières années, la plupart des politiques qui ont été adoptées par le gouvernement du Sénégal, dans le domaine agricole, n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension genre dans leur élaboration, encore moins, dans leur exécution. Du Plan de Redressement économique et financier supprimé en 1979 — qui a consacré l'arrêt de la subvention de l'État relative aux intrants agricoles pour les paysans — au Programme d'Investissement pour le Secteur Agricole ou PISA, en passant par la Nouvelle Politique Agricole, le PASA (1984) et le Plan Céréalière (1985), cet aspect a été très peu pris en compte.

Le genre en question

C'est pour prendre en charge ces questions et contribuer à la participation effective des femmes et de tous les exclus sociaux dans le développement que la notion de "genre" (de l'anglais "gender") a été créée. Son émergence découle d'un long processus dont les origines sont à chercher dans le mouvement féministe des années 1960. Les tentatives d'implication des femmes dans le processus de développement ont connu plusieurs phases. Pendant la décennie dite de la femme de 1975 à 1985, on a parlé de "Women and development", à savoir Femme et développement (FED), puis de "Women in development" ou Femmes dans le développement (WID) avant de substituer à ces concepts trop réducteurs celui de "genre".

Par "genre"⁵, il faut entendre l'étude scientifique des rapports entre hommes et femmes et au-delà toutes les relations pouvant engendrer une discrimination quelconque (pauvre-riche, jeune-vieux, castés-esclave-noble, etc.). Le "genre" est un concept essentiellement dynamique permettant de remettre en question l'apparente immuabilité des rôles sociaux et d'envisager l'élimination de toute discrimination dont, notamment, les femmes sont souvent l'objet. Donc, le concept "genre" sous-tend l'ensemble des analyses scientifiques ayant pour objectif d'introduire un équilibre en termes de droit et d'avantages entre les deux sexes, notamment dans le cadre de la division du travail et de l'appropriation.

Notre problématique vise à mieux comprendre les transformations sociales, notamment celles entre hommes et femmes dans un milieu rural sénégalais caractérisé par de fortes mutations écologiques, politiques et économiques. Qu'est-ce qui explique le fait que les femmes, bien que majoritaires dans le monde rural (+ de 50% de la force de travail dans la production agricole) n'ont pas accès, au même titre que les hommes, aux facteurs de production ? Comment justifier que les femmes, bien qu'assurant la main-d'œuvre agricole, ne bénéficient pas, pour autant, de la redistribution des ressources ? Quelle place occupe la femme dans une société égalitaire, la société diola ?

3- Présentation des résultats

La présentation des résultats combine les données secondaires sur les principales caractéristiques de la région de Ziguinchor et les données primaires collectées sur le terrain et concernant la description des principaux groupes ethniques de la région (diola, mandingue), leurs exploitations familiales et les systèmes de production dominants.

A l'instar de la plupart des groupes sociaux évoluant dans l'espace soudano-sahélien, les populations de la Basse Casamance pratiquent, mais de manière moins prononcée, une division sexuelle du travail. Ainsi, on remarque comme dans plusieurs régimes patrilinéaires que les femmes diola ne sont pas souvent propriétaires des champs qu'elles cultivent, même si elles disposent souvent de petits champs appelés champs de case qui leur permettent d'acquérir quelques revenus.

Pour une meilleure visibilité ethnographique, il est possible de subdiviser l'ethnie diola suivant trois grands types de systèmes : celui dit diola originel, celui appelé diola « mandinguisé » et celui dit diola de type cosmopolite (Equipe Système de l'ISRA, 1982). Dans le premier groupe, hommes et femmes travaillent sur les mêmes parcelles, mais ne font pas les mêmes activités. Dans le deuxième groupe, en revanche, la division sexuelle du travail est nette. Les femmes interviennent dans les rizières et les hommes sur le plateau. Quant au troisième groupe, il constitue une zone de synthèse des deux premiers groupes.

Outre la ferme volonté des femmes d'éliminer tous les obstacles à leur participation et dans tous les domaines de la vie privée et publique, ces conférences —notamment la quatrième— reconnaissent que l'égalité entre les genres dans le processus décisionnel à l'émancipation de la femme est aujourd'hui une nécessité.

2 Dans cette étude, nous réduisons volontairement le concept genre à sa dimension homme/femme.

La Basse Casamance, une région à fortes potentialités

La Basse Casamance a un triple avantage comparatif par rapport aux autres régions du Sénégal :

- premièrement, elle bénéficie des conditions éco-géographiques les plus favorables pour l'agriculture qui constitue la première activité de la région. Le climat, de type soudanien à soudano-guinéen, est caractérisé par deux grandes saisons : une saison sèche (novembre - mai) et une saison pluvieuse (juin - octobre). La Basse Casamance, avec l'influence de la mousson et des précipitations abondantes qui en découlent, présente les totaux pluviométriques les plus élevés du pays avec une moyenne de 1439 mm à Ziguinchor sur la période de référence 1922-1990 et de 1140 mm sur celle qui va de 1971 à 1990 (ISRA, Plan Stratégique, 1996).
- deuxièmement, l'ethnie diola, en particulier les groupes ethniques qui appartiennent au système dit originel, est réputée avoir une des organisations sociales les plus égalitaires de l'espace soudano-sahélien, en ce qui concerne les rapports entre les hommes et les femmes ;
- troisièmement, la diversité ethnique et culturelle constitue une source de brassage, même si quelquefois, elle peut être source de certains conflits. A l'origine peuplée de Baïnoucks, la Basse Casamance est actuellement à majorité (60,7%) Diola (RGPH de 1988, 1992). Suivent par ordre décroissant les mandingue (9,3%), les Pulaar⁶ (8,8%), les Wolofs (4,8%) et les autres ethnies qui représentent chacune moins de 4%. La population masculine représente 49,4% contre 50,6% de la population féminine. Essentiellement musulmane, la population compte aussi des chrétiens et des animistes. Le taux de scolarisation de la région est, après celui de Dakar, le plus élevé du pays.

Les principes fondamentaux et valeurs cardinales diola tournent autour de :

- *principe d'égalité*, à savoir que le pouvoir en milieu diola n'est pas héréditaire, il est dévolu sur la base des qualités intrinsèques particulières qu'un membre peut manifester envers les autres ;
- *consensus*, signifie qu'aucune décision n'est prise sans au préalable requérir l'adhésion de tous.

Dans la société diola, les femmes appartiennent au lignage patrilinéaire dont elles sont issues, la résidence est patrilocale. Contrairement à ses sœurs mandingue et peul, la femme diola a le droit de divorcer, mais la progéniture appartient à l'homme.

Concernant les principes et valeurs mandingues, on peut noter que cette société est basée sur une stratification définie par une triple hiérarchie socio-politique :

- la première hiérarchie repose sur le système des castes suivant trois principes fondamentaux que sont l'hérédité du statut, l'endogamie et la spécialisation professionnelle ;
- la seconde hiérarchie repose sur une différenciation des lignages libres basée sur l'ancienneté de l'implantation dans le terroir villageois ;
- la troisième repose sur la supériorité de l'homme sur la femme. Elle dépend de l'homme, n'hérite pas des terres et est exclue du pouvoir. Cependant, l'homme n'a pas le droit de regard sur le grenier de ses épouses.

Description des systèmes de production agricole

Les systèmes de production (niveau des ressources et activités) sont très diversifiés. La région est essentiellement agricole. Les principales cultures sont le riz, le mil, le sorgho et le maïs pour les cultures céréalières, l'arachide et le coton pour les cultures de rente. On note de plus en plus le développement d'autres activités comme l'élevage (bovin et porcin), la pêche (dont le tonnage dépasse 100 tonnes), le tourisme qui mobilise 1.510 emplois dont 74 dans les campements villageois (P.R.D.I., 1987), les plantations fruitières et la cueillette des produits forestiers qui constituent une importante composante dans la formation des revenus en milieu paysan.

Les résultats de notre enquête montrent qu'en moyenne les unités de production ont une population totale de 13 membres, avec 8 actifs.

Parcellaire

	Total parcelles	Plateau	Bas-fonds	Parcelles cultivées
Moyenne	32	3	29	23
Ecart-type	62	2	62	
Minimum	2	0	1	0
Maximum	405	10	400	250

Les unités de l'échantillon disposent essentiellement de parcelles de bas-fonds, même si on constate une très grande variabilité du nombre de parcelles disponibles et exploitées. Le plateau est très réduit, cela tient au fait que les villages sont localisés en majorité dans la zone «diola originel »

⁶ L'ethnie Pulaar regroupe ici les sous-groupes ethniques Toucouleur, Peul, Laobé et Foula.

Le niveau d'équipement des unités de production est très varié avec une dominante du matériel de culture manuelle. En effet, 63% des exploitations sont en culture manuelle. Les outils utilisés sont le *Kayendo*, la *daba* et le *donkoton*. 37% des exploitations sont, à des niveaux divers, en culture attelée. Sur un total de 24 exploitations, 13 disposent d'une chaîne complète de matériels (charrue UCF, semoir, houe sine et butteur), 2 disposent seulement d'une charrue et d'un semoir, alors que les autres disposent d'une combinaison hétéroclite d'équipements comme par exemple un semoir plus un butteur. L'essentiel du matériel de culture attelée se retrouve dans les deux villages de Badiana et de Oulampane, dans la zone où les cultures de plateau prédominent sur les bas-fonds.

Présentation des systèmes de production

Le mode d'organisation cultural de la Basse Casamance correspond à trois systèmes agricoles : systèmes dits diola originel, celui dit mandinguisé et celui dit de synthèse.

Système diola dit originel : cas des villages de Oukout (Zone I) et de Mlomp (Zone II)

Le système diola dit originel regroupe les zones I et II. L'habitat y est individualisé. Il est collectif libre dans la partie nord de la zone II. Dans ce système, le ménage est l'unité économique de production ; ici l'habitat correspond généralement à l'unité de consommation (*essile*). L'autonomie des ménages entraîne l'autonomie agricole du couple. A la différence des *mandingue* et des *Peul*, la concession chez les *Diola* ne correspond nécessairement pas à une unité économique. Elle peut regrouper de nombreux ménages, chacun conservant et gérant ses propres greniers et rizières.

Dans la zone I, les hommes assurent la préparation du sol, tandis que les femmes s'occupent des tâches post-labour. Dans un couple, chacun des époux doit prendre en charge sa propre nourriture pendant toute l'année et celle de ses enfants pendant la moitié de l'année. L'homme assure sa part pendant l'hivernage et la femme nourrit les enfants pendant la saison sèche, du mois de Novembre au mois de Juin.

Chez les diola Oulouf, Eyoune, Essalalou, Ediamath et Diembéring qui sont des sous-groupes de la zone I, la femme peut être propriétaire de rizières. Une fois mariée, elle reçoit de ses parents des parcelles de rizières et des terres en vue de garantir son autonomie. Dans le sous-groupe bayote et Essing, une fois mariée, c'est de ses frères que la femme reçoit des rizières.

Dans la zone II, concernant la gestion des rizières par exemple, tout individu (homme ou femme) non marié, donc non émancipé, dépend du chef de ménage ou du chef de concession. Cette zone connaît une contrainte foncière aiguë. Dès que l'individu se marie, s'il s'agit d'un homme deux cas de figure peuvent se présenter :

- soit, il se voit attribuer des rizières parmi celles de la famille, afin qu'il les exploite personnellement dans le cadre de son ménage
- soit, il continue, sous la tutelle du chef de concession, à mettre en valeur l'ensemble des rizières de la famille dans le cadre de la concession. S'il s'agit d'une femme, elle se verra attribuer quelques parcelles de rizières par son père dès qu'elle se marie.

Ainsi, tous les individus socialement majeurs (mariés) qu'ils soient hommes ou femmes ont des parcelles de rizières qui leur appartiennent et qu'ils peuvent exploiter. Par conséquent, dans chaque ménage l'homme a ses propres rizières (ou celles de sa famille) et la femme a les siennes propres.

Au cas exceptionnel où un individu ne peut pas acquérir des rizières du fait que ses parents n'en n'ont pas assez pour lui en attribuer, il peut exister une solution de secours. Dès lors, l'individu en question peut demander des parcelles de rizières à la famille de ses oncles (la famille dont est issue sa mère). Ses oncles pourraient dans ce cas, soit lui en donner, soit lui en prêter.

Pour les terres du plateau, la situation d'attribution foncière est relativement la même : toutes les dites terres appartiennent aux différentes familles d'un village. Mais si elles peuvent être attribuées à des individus dans le cadre d'une exploitation familiale, il reste que ces individus ne peuvent être que de sexe masculin. Autrement dit, les terres du plateau sont exploitées exclusivement par les hommes, même si les femmes interviennent pour certaines opérations culturales. Les terres du plateau sont donc le domaine d'exploitation exclusif des hommes.

Dans chaque village de la zone II, il existe des champs collectifs. Ces champs sont des propriétés de tout un quartier qui décide souvent de les attribuer à des groupements de producteurs dont la majorité des bénéficiaires sont des femmes et des jeunes hommes. C'est dans ces champs que les femmes et quelques jeunes s'adonnent à l'activité du maraîchage.

De manière générale, dans le système diola originel, les hommes s'occupent de la pépinière de riz (accompagné de leurs femmes), du labour, du suivi des rizières, de la gestion de l'eau et de l'érection des digues. Ils cultivent et entretiennent leurs propres rizières et celles de leurs femmes. Du coup, si l'homme est polygame, il cultive toutes

les rizières de ses épouses ; c'est ce qui explique que bien que la polygamie ne soit pas interdite, très peu d'hommes y ont recours.

Les femmes s'occupent des travaux ménagers : recherche du bois de chauffe, l'épandage du fumier avant de retrouver leurs maris dans les rizières pour le repiquage et la récolte du riz⁷. Pendant la récolte du riz, les hommes viennent aider les femmes à attacher les gerbes de riz et à les transporter jusqu'à la maison. Il existe deux greniers dans chaque foyer⁸. La plus grande quantité de riz est stockée dans le grenier de la femme pour servir à l'alimentation du foyer. Le reste est gardé dans le grenier du mari et est destiné à l'achat, par troc, du bétail (notamment de bœufs) qui contribue dans la mobilisation de l'épargne, mais également qu'on peut immoler à l'occasion des cérémonies de circoncision ou d'autres fêtes animistes.

En saison sèche, après les travaux agricoles, les hommes et les femmes exercent d'autres activités lucratives pour subvenir à leurs besoins. Les hommes pratiquent la pêche fluviale, la récolte du vin de palme, fabriquent des paniers, font l'apiculture ou émigrent pour ne revenir qu'en fin juin ou « garoumo » pour assurer la nourriture. Ils s'adonnent également à la culture de l'arachide, des patates douces, du niébé qui leur procure un peu de revenus.

Quant aux femmes, elles s'organisent en GIE pour mener des activités génératrices de revenus. Elles assurent la commercialisation des produits agricoles, forestiers et halieutiques (poisson fumé et séché, huîtres séchés), extraient l'huile et le vin de palme. Elles font également du maraîchage. Chaque producteur exploite à l'intérieur du champ quelques "planches". A la fin de la campagne, les revenus tirés de la commercialisation lui appartiennent, moyennant, cependant, le paiement d'une redevance (1.000 à 2.000 Francs) à la caisse du groupement.

Village de Oukout

Le village de Oukout appartient à la zone I. Il est situé dans l'Arrondissement de Loudia-Ouolof, lui-même faisant partie du département d'Oussouye. Il est chef-lieu de Communauté Rurale (CR). Ses habitants sont tous des Diolas. Le premier occupant serait de la famille Assine qui aurait, par hospitalité, accueilli des familles Manga, Sambou et Diabone.

Ce village détenait, dans le temps, beaucoup de terres. Mais avec l'arrivée des colons, leurs représentants locaux ont fait pression sur les populations pour s'accaparer d'une bonne partie de celles-ci. Aujourd'hui, l'extension de ces terres n'est plus possible car Oukout est entouré de villages et de forêts classées.

Au niveau du plateau, les habitants du village cultivent généralement de l'arachide, en association avec le riz. Au sein des rizières, ils cultivent du riz et de la patate. Le niébé est également cultivé à grande échelle. La culture en billons est la plus pratiquée. Il arrive qu'il y ait culture à plat quand il s'agit de riz de plateau sur une nouvelle défriche.

La division sexuelle du travail est la même, comme dans le reste de la zone I. Pendant l'hivernage, l'homme et la femme travaillent ensemble sur les mêmes rizières mais n'effectuent pas les mêmes tâches.

A partir du mois de novembre appelé « gouvagène » jusqu'au mois de juillet, la femme prend en charge la famille, grâce à des revenus tirés essentiellement du maraîchage. Pendant cette période, une bonne partie des hommes quittent les villages pour se livrer à des activités de pêche sur le fleuve Casamance. Ils ne reviennent qu'en fin juin, début juillet pour prendre la relève et assurer la nourriture de la famille jusqu'au mois de novembre. Quant aux femmes, leur principale activité reste le maraîchage.

L'élevage est de nature extensive, avec un net penchant pour les porcins et les bovins. De nos jours, ces animaux se font de plus en plus rares, à cause notamment des épidémies et des vols de bétail.

Le taux de migration est plus élevé chez les jeunes garçons et filles que chez les adultes. Les jeunes garçons et filles vont à la recherche de travail en saison sèche à Dakar, en Gambie, à Ziguinchor, au Cap-Skiring etc. tandis que les hommes adultes vont en campagne de récolte de vin de palme à Vélingara, Bignona ou Ziguinchor.

Dès le début de l'hivernage, tous les migrants adultes reviennent au terroir, pour les travaux à l'exception d'une tranche de jeunes garçons et filles qui restent en ville.

⁷ Il y a une particularité chez les femmes de Diembéring ; elles cultivent avec le Kadiandou comme les hommes.

⁸ Cela ne se passe pas de la même manière chez les diola bayote et Essing. Ici, il n'existe qu'un seul grenier où tout le riz est stocké et géré par la femme. Dans ce milieu la riziculture de plateau est très développée.

Village de Mlomp

Le territoire actuel de Mlomp s'appelait Barabay. D'après la tradition orale, les ancêtres des actuels habitants de Mlomp seraient venus du Kassa dans le Département d'Oussouye, du village de Mlomp Djicomole et plus précisément du quartier Etébémaye. Ils en furent chassés vers la fin du 19^e Siècle, notamment, à cause de leur « nature belliqueuse ».

Au cours de leur exode forcé, les ancêtres des habitants actuels de Mlomp ont traversé beaucoup de zones de terroir avant de s'installer à Beumeuke (Thionck-Essyl). Mais il ne tarda pas à se poser un problème d'aires de culture et d'approvisionnement en eau potable. Les Mlompéens décidèrent de franchir la rivière pour se retrouver à l'emplacement actuel du village. A leur arrivée ils trouvèrent des populations autochtones sur place. Ces dernières pour avoir refusé la cohabitation avec les nouveaux venus furent systématiquement exterminées et le nouveau village de Mlomp put voir le jour.

Cependant, la tradition orale n'est pas précise sur l'identité des fondateurs du village. Ce qui est confirmée en revanche, par toutes nos sources, c'est que les deux lignages fondateurs du village de Mlomp sont : les Diatta et les Sambou.

Par ailleurs, le nom Mlomp donné au village serait "Munoof", nom donné à la localité par les nouveaux habitants.

Avant la Colonisation, l'organisation administrative du village était du ressort du Ayi (roi) de Boutounkayi et de Sohol. Les populations étaient essentiellement animistes. Mais avec l'arrivée des colons français, vers 1905, de profonds bouleversements vont affecter l'organisation sociale, politique, économique et culturelle du village.

Ainsi, le premier chef du village fut nommé au lendemain de la Première Guerre Mondiale (1914-1918). Il se nommait Abdou Niambi Sambou. Le deuxième chef du village, en l'occurrence Idriss Sambou, fut nommé aux environs de 1920. Après la Deuxième Guerre Mondiale, les premières élections qui furent organisées en 1946 ont abouti à la nomination de Lalo Diatta en tant que chef de village.

L'Islam n'est « entré » à Mlomp que vers les années 1905-1906. Mais son expansion véritable ne s'est produite que vers 1927-1930 et a entraîné une chute progressive de l'animisme et de la christianisme (timidement installée quelques années auparavant).

Dans le cadre de la généralisation de l'installation d'écoles françaises dans le Département de Bignona, la construction de la première école de Mlomp eut lieu en 1938.

La situation générale actuelle de Mlomp

Le village de Mlomp est situé à 36 km à l'Ouest de Bignona, capitale départementale, et à un peu plus de 60 km de Ziguinchor, la capitale régionale. Mlomp appartient à l'Arrondissement de Tendouck et se trouve en plein coeur du Blouf. Après avoir fait partie de la Communauté Rurale de Thionck-Essyl, Mlomp, depuis l'érection de Thionck-Essyl en Commune, est devenu à son tour chef-lieu de Communauté Rurale. La Communauté Rurale de Mlomp regroupe les villages de Mlomp et de Djigothe.

Le village de Mlomp est constitué de 4 grands quartiers : Balokir, Boundia, Etamaya et Kawaguir. A l'issue du dernier recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal (RGPH 1988), Mlomp comptait 2.222 habitants soit : 1.142 hommes et 1080 femmes, vivant dans 130 concessions, correspondant à 271 ménages. La population locale est essentiellement composée de musulmans. Le nombre moyen de ménages par concessions est de 2,08, avec un nombre moyen de personnes par ménage de 8,2.

Les activités économiques

Les principales activités économiques du village sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat.

L'agriculture

Elle occupe la quasi totalité de la population du village de Mlomp. La riziculture est l'activité agricole dominante. Jusqu'à un passé récent, le village de Mlomp était, avec les villages de Diembéring, Affignam, et Mlomp Djicomole (Département d'Oussouye), l'un des plus grands producteurs de riz de la Basse-Casamance. La riziculture pratiquée connaît une forme originale d'utilisation de l'eau. Il s'agit d'une culture intensive qui s'appuie sur des techniques appropriées d'aménagement des bas-fonds et repose sur l'inondation par retenue des eaux pluviales.

A côté de la riziculture, des cultures de rente ont été introduites du fait, à la fois, d'influences endogènes et exogènes. L'une des principales cultures de rente est l'arachide. En plus du riz et de l'arachide, les agriculteurs de Mlomp s'adonnent aussi, quoique dans une moindre mesure, à la culture du mil, du maïs, du niébé, du sorgho, de la patate etc. Ils s'adonnent aussi, surtout les femmes, au maraîchage avec notamment, la culture de la tomate, du

gombo, du "diakhatou", de la carotte etc.

Les hommes labourent les champs d'arachide, de mil et de maïs. Ils font également les travaux rizicoles. Après la vente de l'arachide, les hommes pratiquent la pêche et s'occupent de l'entretien des vergers.

En saison sèche, les femmes font du maraîchage (BA, PAARZ 1999) et du commerce : vente de produits halieutiques et agricoles. L'argent gagné est souvent utilisé par la femme pour subvenir à ses propres besoins, ainsi qu'à ceux de sa progéniture : problèmes vestimentaires des enfants et le reste est réservé à l'épargne.

Il faut noter la particularité des femmes d'Affignam qui cultivent avec le Kayendo⁹ comme les hommes.

L'élevage pratiqué est de type sédentaire de bovins de la race "ndama", d'ovins, de caprins et de volaille.

La pêche

Bien que traditionnellement riziculteurs, les habitants du village de Mlomp pratiquent aussi la pêche. Celle-ci se fait par le moyen du harpon ou de la nasse de petite, moyenne ou grande taille. Une forme de pisciculture était pratiquée dans des "Kunam". Il s'agit de sortes d'étangs situés à cheval entre les rizières et la mangrove. Ils étaient gérés par des personnes qui, par un système de dessalement périodique, réussissaient à en faire des rizières. Ces personnes élèvent ces digues et procèdent à un moment précis de la saison des pluies à la vidange de l'eau. A cette occasion, hommes, femmes et enfants viennent s'approvisionner en poissons. Cette technique est semblable à celle utilisée de nos jours dans le cadre de la pisciculture moderne.

Une autre forme de pêche est aussi pratiquée par les femmes. Il s'agit de la pêche au "ebanku". Elle consiste à barrer une partie du cours d'eau pendant la marée haute et lorsque survient la marée basse, les poissons sont prisonniers.

L'artisanat

Les artisans locaux (forgerons, cordonniers, vanniers etc.) produisent plus pour satisfaire un besoin immédiat que pour mener une activité typiquement économique génératrice de revenus monétaires.

A Mlomp, hommes et femmes fabriquent des objets de tous genres qui montrent la richesse d'un secteur qui demande à être organisé pour qu'il se développe.

Les autres activités

Il s'agit d'activités de moindre importance telles que la chasse et la cueillette. Ces activités sont longtemps demeurées des activités économiques de subsistance. C'est d'ailleurs toujours le cas pour la chasse. Quant à la cueillette elle est en train d'évoluer, au fil de ces dernières années, vers un secteur économique hautement générateur de revenus monétaires. Elle est essentiellement pratiquée par les jeunes et surtout les femmes.

La cueillette concerne des produits tels que le "solom" ou dialium guineense, les noix d'acajou etc. Certains de ces produits sont cueillis et vendus sur place à des revendeurs, d'autres sont transformés avant d'être acheminés vers des centres urbains du pays : Bignona, Ziguinchor, Kaolack, Dakar).

Enfin, il faut noter que de nombreux ressortissants du village (principalement des femmes et des jeunes) sont touchés par l'exode rural. Les principaux flux sont orientés vers la Gambie et vers certains centres urbains du Sénégal tels : Dakar, Ziguinchor, Kaolack etc.

Système diola dit « mandinguisé » : cas des villages de Oulampane (Zone IV) et de Badiana (Zone V)

Le système *diola* dit « mandinguisé », c'est-à-dire ayant subi une influence¹⁰ *mandingue*, se retrouve dans les zones de sindian Kalounaye (Zone IV) et Fogy-Combo (Zone V). Le mode d'organisation de la production agricole est de type Mandingue dans la zone IV, et de type Diola dans la zone V. La première est la zone mandingue par excellence. L'habitat est collectif et la concession abrite plusieurs bâtisses. Dans le Sindian Kalounaye (Nord), le nombre moyen d'individus par ménage atteint 8,7 personnes. Le système de culture repose sur l'exploitation des cultures de plateau (arachide, mil, sorgho, maïs, niébé).

La population totale d'une exploitation et le nombre moyen d'actifs sont respectivement de 11 personnes et 7,2.

Les Diola « mandinguisés » sont ceux que l'on retrouve dans le Fogy. On les reconnaît par l'usage d'un métalangage constitué à partir du diola et du mandingue. Dans ce milieu, l'organisation sociale du travail s'effectue selon la toposéquence suivante.

⁹ Le Kayendo est un instrument typiquement diola. De forme rectiligne, il se compose d'un manche, d'un versoir et d'une lame. On en distingue trois variantes en Basse Casamance : les types « casa », « Blouf » et « Fogy ». (FALL, 1985 : 49).

¹⁰ Le phénomène de mandinguisation est le résultat d'une acculturation du fait de contacts violents (islamisation *mandingue* au XIXe siècle) ou pacifiques (conduits par des commerçants) que certains groupes *diola* ont connu avec les *Mandingues*.

La femme exploite les bas-fonds (rizières), mais elle n'a pas droit à l'héritage foncier. Les terres qu'elle exploite appartiennent à son mari ou son père. La femme reçoit de son mari des rizières. Elle assure la programmation et direction de tous les travaux rizicoles : de la pépinière au stockage dans le grenier, en passant par le labour, le repiquage, la récolte. Si le mari est polygame, il partage équitablement ses rizières entre ses épouses qui, après les travaux rizicoles, rangent leurs gerbes de riz dans leurs greniers respectifs. A côté du grenier du chef de concession existent ceux des femmes correspondant aux ménages de chacune d'elle. La femme gère le riz destiné à l'autoconsommation. En saison sèche, elle fait du maraîchage et s'occupe de la transformation de pépins du néré en nététo. Elles s'occupent également de la commercialisation des produits agricoles et forestiers.

Quant aux hommes, ils s'occupent essentiellement des cultures de plateau : champs d'arachide, de mil et de maïs. Après la récolte du mil et du maïs, ils les remettent à leurs épouses après avoir enlevé le 1/10 de la récolte, destiné à la charité « Assaka » pour les nécessiteux.

En saison sèche, les hommes vendent l'arachide et l'argent est utilisé pour la dépense quotidienne et le reste est essentiellement destiné à l'épargne. Pour mener des activités génératrices de revenus, les femmes et les hommes s'organisent en GIE, notamment, pour régler des problèmes communautaires (cérémonies).

Village de Oulampane

Le village de Oulampane est situé à 45 km de Bignona vers l'Est sur la Nationale 1 qui mène à Dakar. Il est chef-lieu de Commuauté Rurale de l'arrondissement de Sindian, département de Bignona. Il est peuplé de : Diolas (97% de la population), Mandingues (2%), et de Peulhs (1%).

Les fondateurs du village sont originaires du village de Kourouck, plus précisément du quartier de Bassoub. Ils sont de la famille Sané et ont été hébergés à leur arrivée par un Baïnounck du nom de Boukoboly du quartier de Diabang (ce quartier portait en ce temps, le nom de Diakilankiite). Les membres de cette famille Sané, après leur installation, firent appel à leurs parents de Kourouck pour les rejoindre.

Après son installation massive, la famille Sané mena une guerre sans merci aux Baïnounck et finit par les chasser. Quelques années plus tard, la responsabilité du chef de village leur fut confiée et les Baïnounck s'empressèrent de changer de nom de famille, en optant pour celui de Sané. Ainsi, l'actuel chef de village de Oulampane qui se réclame de l'ethnie Diola serait en réalité d'origine Baïnounck.

Pour ce qui concerne la question foncière, quelques problèmes commencent à surgir dans le village entre la famille Sané et la famille Sagna. La famille Sagna, à l'origine avait été hébergée par la famille Sané. Mais la famille Sané ne s'intéressait pas au plateau et ne faisait que de la riziculture. Comme les membres de la famille Sagna ne connaissaient que le plateau, la famille Sané les autorisa à défricher selon leurs besoins. C'est ainsi que la famille Sagna occupera une très grande partie du plateau.

Les descendants de la famille Sané veulent aujourd'hui récupérer une partie des terres du plateau mais la famille Sagna s'y oppose fermement. Ce problème foncier existe à l'état latent, mais pourrait exploser un jour ou l'autre.

Le village de Oulampane est considéré comme un village-tampon entre le Fogny type (non mandinguisé) et le Fogny mandinguisé. Le Fogny non mandinguisé se situe dans le Sindian non loin de la frontière avec la Gambie. Le Fogny mandinguisé (également appelé Fogny Djiragone) se trouve dans la Sous-Préfecture de Bounkiling, département de Sédhio.

Dans la CR de Oulampane, on compte 1,7 ménages par concession, avec un nombre moyen de personnes par ménage de 9,3.

Les activités pratiquées dans le village

Les principales activités pratiquées à Oulampane sont essentiellement : les grandes cultures (arachide), le maraîchage, l'arboriculture fruitière, la cueillette, l'élevage, la collecte de bois de chauffe et la récolte de sel.

Concernant les diola du Fogny¹¹, on observe qu'après les cultures de l'arachide et du mil, les hommes vont dans les rizières pour la culture de riz et l'entretien. Les femmes gèrent minutieusement les stocks de riz et de mil qui servent à l'alimentation des foyers. Après les travaux ménagers, les femmes aident les hommes au repiquage et à la récolte de riz. Seulement les femmes n'ont pas droit à l'héritage foncier.

Pour lutter contre la salinisation des rizières, les populations de la zone utilisent la fumure organique et construisent des digues anti-sels et de retenue d'eau.

¹¹ Les diola Fogny se subdivisent en deux sous-groupes : les Diola Fogny non « mandinguisés » (Catholiques de Tendiem, de Diourou) et ceux ayant subi l'influence des mandingues.

Après les travaux champêtres, les hommes récoltent et vendent l'arachide. Les uns se livrent à des activités de pêche et les autres vendent les produits de l'élevage (lait, bétail) et les fruits de leurs vergers.

Les femmes s'adonnent beaucoup au commerce : la vente des produits maraîchers, l'extraction et la vente d'huile de palme, la vente de nététo et la commercialisation des produits halieutiques (poisson sec ou fumés, les huîtres séchées). Elles vont les acheter à Kafountine pour les revendre à Ziguinchor ou à Dakar. La cueillette des huîtres est pratiquée par les femmes, à marée basse. Les huîtres sont séchées, fumées puis autoconsommées, échangées ou vendues sur place, à ZIGUINCHOR et à DAKAR (CORMIER S., 1986).

Les revenus monétaires tirés de ces activités servent, d'une part, à régler les « problèmes vestimentaires » de la femme et celui des enfants, les fournitures scolaires et les soins de santé, et, d'autre part, à assurer l'alimentation familiale.

Dans le village de Oulampane, il existe un fort mouvement migratoire des jeunes filles et des jeunes femmes mariées vers Dakar ou vers les centres urbains de la Gambie.

Village de Badiana

Le village de Badiana est situé à environ 55 km de Ziguinchor. Il fait partie de la Communauté Rurale de Djignaki, de l'arrondissement de Diouloulou et du département de Bignona. Il est composé de trois principaux quartiers : Bougnémouna, Djiparone et Houlélow.

Le village s'appelait autrefois Bougognon à cause des mares qu'il y avait, abritant des poissons d'eau douce. Il y avait à l'époque un village voisin de Bougognon qui s'appelait Badiana.

À la suite d'une guerre qui opposait les habitants de Bougognon à ceux de Badiana, ces derniers prirent la fuite. Les vainqueurs, les habitants de Bougognon, confisquèrent les terres des vaincus et y habitèrent. Ils garderont le nom du village vaincu, Badiana. C'est ainsi que ce village est devenu Badiana.

Le lignage fondateur du village est Djiparone dont les premiers habitants sont de la famille Diémé. Il y a suffisamment de terres, mais le sel a envahi une grande partie des rizières. Il n'y a pas de litige foncier dans le village. Par contre il y a un petit litige de terres entre les habitants du village de Badiana et ceux d'un petit village voisin appelé Bélaye.

La Communauté Rurale de Djignaky regroupe en moyenne 1,6 ménages par concessions, avec 8,8.

À Badiana ce sont les hommes qui labourent, aussi bien dans les champs que dans les rizières. Le calendrier agricole est fonction des premières pluies.

Dans la forêt, les populations exploitent les produits de la cueillette tel que le "solom". Ils exploitent aussi le charbon et le palmier.

En dehors de l'agriculture, les sources de revenus sont la pêche, la production d'huile de palme qui est faite par les producteurs, la vente des produits de la cueillette, la vente de poisson séché, etc.

En ce qui concerne l'élevage, il est de type familial et est souvent confié à un berger peul.

La migration n'est pas très forte au départ du village. Elle concerne en majorité les filles, avec comme principale destination Dakar. Cette migration est relativement bien perçue, car les filles émigrées envoient souvent de l'argent à leurs parents.

Système dit de synthèse : cas du village de Boutoute (Zone III)

Il s'agit d'une zone cosmopolite par excellence. Plusieurs ethnies y cohabitent. Outre les Diola, les mandingue et les Peul, on note la présence non moins importante des Baïnouck, des Mancagne, des Balante et des Manjacque. L'habitat et le système de production peuvent varier d'un village à un autre. L'unité de production correspond, soit au ménage, soit à la concession.

Les Baïnouck

Les femmes Baïnouck, notamment, celles de Djibélor, ont droit à l'héritage foncier. Après la mort de leurs parents, les hommes et les femmes d'une même famille se partagent également les terres et les rizières de la famille.

Dans la société traditionnelle Baïnouck, hommes et femmes ont des rôles distincts dans le cadre de la gestion des rizières. Pendant la saison des pluies, les hommes et les femmes préparent les pépinières de riz. Les premiers s'occupent du labour, de la gestion de l'eau, de l'érection des digues de suivi et d'évaluation. Au moment de la récolte du riz, ils aident les femmes à attacher les gerbes de riz et à les transporter des rizières jusqu'à la maison.

Outre les travaux ménagers, les femmes participent avec leur mari aux travaux rizicoles. Elles s'occupent du repiquage, de la récolte et du stockage du riz. Le grenier est géré par la femme. Après les travaux champêtres, les femmes s'adonnent à des activités lucratives (vente des produits maraîchers et fruitiers, vente des produits forestiers : vin de palme, palmiste, madd ou saba senegalensis, toll ou landolphia heudelotii). L'argent tiré de ces revenus est destiné d'une part, aux « dépenses vestimentaires » et, d'autre part, à l'épargne.

En saison sèche, la majeure partie des hommes émigrent. Ceux qui ne partent pas travaillent dans leurs vergers, les apiculteurs entretiennent leurs ruches, d'autres font des activités de pêche ou récoltent du vin de palme.

Les Mancagne

Les femmes mancagne cultivent les champs avec une sorte de houe appelée « ichada » ; elles sèment et récoltent le mil, le maïs et l'arachide. En saison sèche, elles font du maraîchage et vendent les produits agricoles. Elles assurent les gros travaux, comme le labour et assument une bonne partie des responsabilités.

Les hommes, après les travaux champêtres, transforment les noix et les pommes d'acajou dont une bonne partie du travail revient aux femmes.

Les Balante

Dans la société traditionnelle balante, la riziculture est réservée aux femmes, qui s'occupent du labour, du repiquage et de la récolte du riz. Les femmes héritent des terres. Souvent les sœurs du mari donnent quelques parcelles à la femme de leur frère. Après les travaux rizicoles, les femmes font du maraîchage, vendent des balaies, de l'huile de palme, des produits forestiers (cueillette).

Cependant, la cueillette qui était jusque-là réservée aux femmes et aux enfants connaît une forte implication d'hommes qui tentent de bénéficier des revenus tirés de l'activité.

L'argent gagné est réinvesti dans les dépenses tels que l'habillement, la participation aux frais/dépenses du foyer. Les hommes vendent l'arachide et remettent le mil et le maïs aux femmes pour assurer l'autoconsommation.

Les Manjacque

En milieu manjacque, les hommes labourent les champs d'arachides, de mil, de maïs et de niébé. Les femmes assurent le semis, le repiquage, le désherbage, le vannage et la récolte.

Après les travaux champêtres, les femmes vont extraire l'huile de palme et vendre des balaies et des produits agricoles et forestiers. Elles aident les hommes à assurer la dépense quotidienne. Les hommes s'occupent des cultures de rente, en vendant l'arachide, tandis que les cultures de subsistance (le mil, le maïs et le niébé) sont confiées aux femmes.

C'est l'une des premières ethnies à s'engager dans la migration vers la France (DIOP M., 1981). Les investissements immobiliers les plus importants dans la ville de Ziguinchor appartiennent en partie à ses membres.

Village de Boutoute

Le village de Boutoute est situé à une dizaine de kilomètres de Ziguinchor. Sa population est estimée à 1.000 habitants. Le village a été fondé en 1920 par Bacary Bemba qui fut donc le premier chef de village. Il était un grand voyageur originaire de la Guinée-Bissau¹² d'un village nommé "Diné".

Le village de Boutoute se trouve dans la CR de Niaguis, où le nombre moyen de ménages par concession s'élève à 1,2, avec un nombre moyen de personnes par ménage de 7,7.

A l'instar de tous les villages de la Basse Casamance, les principales activités de Boutoute restent l'agriculture et l'élevage. Les cultures pratiquées sont le riz, le mil, l'arachide et le maïs.

Il y avait dans le village un très grand verger dans lequel travaillaient de nombreux jeunes du village et des villages environnants. Mais, avec le climat d'insécurité qui prévaut dans la zone, ce projet a été arrêté, privant les populations locales de substantiels revenus monétaires.

En guise de synthèse de ces différentes situations, on peut noter que globalement à l'intérieur de la concession, les terres sont affectées à titre viager aux différents ménages qui la composent. Mais les ménages n'en ont que le droit d'usage, le caractère inaliénable et le droit éminent de la famille étant préservés. Seuls les hommes reçoivent en affectation des terres et ce, en général à leurs premiers mariages. En général, la femme n'a pas le droit d'hériter la terre à l'exception des zones du Bandial (en zone I), de Niaguis (en zone III), du Blouf (en zone II).

Caractéristiques des exploitations au nord et au Sud de la Basse Casamance

¹² La Guinée Bissau est à moins d'une vingtaine de km du village.

RUBRIQUES	exploitation-type « axée sur la riziculture »	Exploitation-type « axée sur les cultures de plateau »
	Zone 1	Zone IV - V
1. Dimension moyenne (ha) de l'exploitation	1,5	6,00
2. Population et nombre moyen d'actifs	7/4,1	11/7,2
3. Pourcentage de temps de travaux affecté aux cultures de plateaux (mil, sorgho, maïs, arachides)	46%	65%
4. Pourcentage de temps de travaux alloué au riz	54%	65%
5. Rendement (kg/ha)		
- Rendement moyen de maïs	221	838
- Rendement moyen d'arachide	621	954
- Rendement moyen de mil	-	539
- Rendement moyen de riz	888	1511
Pourcentage de revenu non agricole dans le revenu total	59%	20%

Source : ISRA, 1982 – 1984

La synthèse de la division sexuelle de travail donne la répartition des tâches agricoles de l'exploitation et les périodes de pointe du calendrier agricole suivante :

Organisation de la production	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V
1. Sur la toposéquence					
- Rizière	- H + F	- H + F	- F	- F	- H + F
- Plateau	- H + F	- H + F	- H	- H	- H + F
2. période de pointe (calendrier agricole)	Fin août/Sept.	Fin août/Sept.	Juin/Juil. (Labour et semis)	Juin/Juil (Entretien rizière et plateau)	Juin/Juil et Sept. (Labour, semis repiquage plateau)
	Labour et repiquage du riz				

Source : ISRA, 1983

Contribution relative des hommes et des femmes aux travaux agricoles de l'exploitation

Activités et blocs de travaux	Zone diola « originel »		Zone « synthèse »		Zone « diola mandinguisé »					
	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V					
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Préparation du sol/labour (%)	37	63	16	84	20	80	39	61	10	90
Semi-repiquage (%)	77	23	84	16	44	56	50	50	91	9
Entretien (sarco-binage) %	59	41	56	44	39	61	23	77	51	49
Récolte (%)	65	35	21	79	32	68	24	76	37	63
Travaux post-récolte, autres (%)	60	40	40	60	17	83	9	91	51	49
Elevage (%)	30	70	10	90	66	33	11	89	4	96
Répartition moy. Des activités	55	45	38	62	36	64	26	74	41	59
(Journées-hommes)	(119)	(115)	(68)	(122)	(73)	(141)	(111)	(422)	(144)	(241)

Source : ISRA/Enquêtes 1983

4 - Analyse des résultats

A l'origine, le fait de traiter l'exploitation familiale comme une unité homogène où tous les membres devraient avoir les mêmes besoins a souvent créé des problèmes, notamment, lors de la mise au point d'innovations techniques. Les nouvelles technologies ont souvent eu des impacts négatifs sur les femmes (faible rémunération, transfert des bénéfices aux hommes). Globalement, le rôle et la contribution des femmes ont été ignorés dans la mise au point des technologies et des stratégies de développement agricole. Elles sont souvent surchargées. Ce sont elles qui gèrent une bonne partie de la production agricole céréalière destinée à la consommation de l'unité familiale aussi bien en milieu diola qu'en milieu mandingue. Les cultures de rente (arachide en particulier) sont gérées par les hommes exclusivement en milieu mandingue. Ces cultures introduites avec le mouvement coopératif qui n'intégrait pas la femme dans son schéma de développement, sont accaparés par les hommes. En milieu diola, de plus en plus on voit des femmes se lancer dans la culture de l'arachide pour assurer la consommation du ménage.

Aussi, fournissent-elles de la main-d'œuvre pour la gestion du bétail (petits ruminants) notamment, dans des milieux à fort taux d'émigration (département d'Oussouye). Ce sont-elles qui assurent les tâches de transformation et de préparation alimentaire et elles passent souvent une grande partie de leur temps dans la recherche d'eau et de combustibles pour assurer les besoins de la famille.

Une agriculture encore dominante

L'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche, foresterie) reste l'activité principale des populations enquêtées. En effet, sur 65 personnes interrogées, seule une considère le « maraboutage », le fait d'être marabout, comme sa principale activité. Le travail agricole est dominé par deux spéculations : la riziculture pour 53% et la culture de l'arachide pour 44% des cas. L'arboriculture fruitière et le maraîchage constituent la seconde source de revenus de ces populations.

Le cheptel est constitué de bovins, ovins et porcins. En moyenne on compte 4 têtes de bovins par exploitation. On a rencontré deux grands troupeaux de 70 et 40 têtes qui appartiennent à des collectifs.

Le pourcentage de temps de travaux affectés aux cultures de plateau (mil, sorgho, maïs, arachide) est de 46%. En revanche, celui du riz se situe à 54%.

Rendements des principales cultures/kg

	Riz	Arachide	Mil/Sorgho
Moyenne	1124	1571	298
Ecart-Type	618	1279	334
Minimum	80	150	20
Maximum	3000	7000	1400
Coeff.Variation	54	81	112

Les rendements moyens affichés sont très variables surtout pour le mil et le sorgho, pour lesquels les estimations sont plus difficiles, car ces céréales sont récoltées en « bottes », mesure locale, dont la taille varie d'une zone à une autre, d'un groupe ethnique à un autre et d'un paysan à un autre.

Les rendements moyens affichés pour le riz sont de 1124 kg/ha avec un coefficient de variation de 54%. Il était en moyenne de 1.511 kg/ha en 1984. Au regard du maximum obtenu par certains paysans, à savoir 3000kg/ha, on voit qu'il y'a d'importants écarts entre paysans dans le domaine de la riziculture. Le faible taux d'utilisation des intrants constitue un facteur limitant à l'amélioration de la productivité rizicole dans la région. Ce qui repose, avec acuité, le problème de l'accès au crédit qui est encore plus difficile pour les couches les plus défavorisées dont les femmes en particulier. En facilitant l'accès des femmes au crédit, on favoriserait du même coup une plus grande adoption des innovations techniques pour la riziculture, essentiellement pratiquée par elles.

L'examen de l'état du matériel montre que dans 58% des cas, ce matériel se trouve dans un mauvais état. En fait depuis la fin du programme agricole en 1979, le matériel de culture attelée n'a pas été renouvelé. Quelques timides tentatives d'équipement des producteurs ont été entreprises par les programmes du Projet Intégré de Développement Agricole de la Casamance (PIDAC) et du Projet de Développement Rural de la Basse Casamance (DERBAC). De tels programmes ont connu très peu de succès. Pour l'acquisition de ce matériel, les prix affichés sont très variables et tournent en moyenne autour de 100.000F CFA pour la charrue, 45.000F CFA à 75.000F CFA pour la houe sine et 75.000F CFA pour le semoir.

Des revenus monétaires essentiellement tirés du non agricole

De plus en plus, hommes et femmes ne semblent plus pouvoir compter sur les récoltes de leurs champs et de leurs rizières pour assurer un bon approvisionnement en nourriture et satisfaire les besoins des foyers. Pour subvenir à leurs besoins rendus aigus par la diminution de la pluviométrie, occasionnant la salinisation des rizières, les populations de la Basse Casamance mènent diverses activités génératrices de revenus et recourent à la migration pour pérenniser leurs systèmes de production.

Dans la zone I, les revenus agricole per capita varie entre 20.900F CFA 30 000 F CFA/an. Dans certains villages de la zone I, comme Loudia-Ouoloff, les activités agricoles de contre saison, maraîchères notamment, sont les plus fréquentes (21%). Le revenu total que tirent les exploitants de l'ensemble des activités agricoles et non agricoles atteint 90 000F CFA.

Le revenu agricole per capita est de 10 800 F cfa au minimum et de 52 400 F cfa au maximum. Le pourcentage de revenu non agricole dans le revenu total est de 20% (Equipe Système, 1982-1984).

FREQUENCE DES ACTIVITES NON AGRICOLES ET HORS-EXPLOITATION A OUSSOUYE ET DANS LE BLOUF (Zone I)

Type d'activités	Fréquence %
Cueillette/récolte du vin/palmistes	44
Maraîchage	12,7
Pêche	11,5
Vannerie	0 6,3
Petit commerce	06,2
Travail à la forge	03,3
Chasse	02,9
Autres	12,5

Source Equipe système 1982-1984

L'analyse des flux monétaires au sein de l'exploitation agricole montre que les dépenses journalières de nourriture sont en moyenne de 1213 CFA avec un minimum de 300CFA et un maximum de 3300CFA. Les dépenses annuelles consacrées aux cérémonies (circoncision, baptême, funérailles) sont en moyenne de 194104 CFA, avec un maximum pouvant atteindre jusqu'à 3 250 000F CFA.

L'argent gagné par les femmes est utilisé prioritairement à compléter les dépenses familles : achat des habits et

des fournitures scolaires pour les enfants. Pour l'habillement des membres de l'exploitation, les dépenses annuelles s'élèvent en moyenne à 28. 063F CFA, avec un maximum de 100.000 CFA. Les dépenses annuelles de santé sont en moyenne de 16. 005F CFA avec un minimum et un maximum respectivement de 1. 750F CFA et 75. 000F CFA. Le reste de l'argent entre dans la mobilisation de l'épargne.

En revanche, concernant l'argent gagné par l'homme, s'il continue à assurer une partie de la nourriture de la famille, il peut être également utilisé pour trouver une deuxième, troisième ou quatrième épouse, notamment, pour les groupes appartenant au système des Diola dits « mandinguisés ».

En revanche, dans certains sous-groupe du système dit originel, la polygamie n'y est pas interdite contrairement à ce qui est répandu dans ce milieu. Toutefois, le mari qui souhaite avoir une deuxième épouse est souvent dissuadé par le fait que pendant l'hivernage il est obligé de cultiver les parcelles de toutes ses épouses. Plus il en a, plus sa charge augmente. Ces mécanismes de dissuasion expliquent en grande partie que très peu d'homme acceptent de devenir polygame.

Une migration équilibrée selon les sexes

La migration est un phénomène ancien dans la région. Elle a été à la base de la création de plusieurs villages. Aujourd'hui elle a changé dans sa forme comme dans ses destinations. Au début, le phénomène touchait principalement les hommes ; aujourd'hui, il concerne les deux sexes. La migration est essentiellement une affaire d'actifs.

Si on regarde l'aspect présence, on constate que 10 personnes sur 13 sont présentes au moment de l'enquête, ce qui donne un taux de migration de l'ordre de 23%. Elle peut atteindre 30% de la population active comme c'est le cas dans la zone II où la contrainte foncière pousse les actifs à la migration (Equipe Système, 1985). Une comparaison entre les résultats de l'Equipe Système de 1982-1986 et les nôtres de 1999 montre que si le nombre de membres par exploitation augmente, passant respectivement de 9,6 personnes à 13, le nombre d'actifs présents a baissé passant de 6,4 à 4,6 personnes.

La migration est une stratégie d'optimisation économique. En Basse Casamance, on distingue différents types de migrations. La mieux perçue est celle des fonctionnaires qui assurent les envois monétaires les plus réguliers. Souvent partis poursuivre leurs études, ces migrants ont réussi à s'insérer professionnellement en ville.

A côté de cette migration, on note quelques formes d'exode qui touchent principalement les femmes. Celles-ci se rendent parfois en ville pour y vendre des produits de cueillette. Ces déplacements de quelques mois de la saison sèche n'ont pas de grande incidence sur la bonne conduite des activités agricoles et ont même tendance à diminuer d'ampleur grâce notamment, à l'existence des groupements de producteurs, qui servent d'intermédiaires entre les producteurs à la base et les marchés urbains.

Enfin, le phénomène migratoire le plus problématique concerne les jeunes (garçons et filles). Il concerne de nombreux jeunes qui quittent leurs villages pour se rendre dans les centres urbains. Les garçons y vont à la recherche d'activités rémunératrices, en qualité de temporaires voire de journaliers. Les filles quant à elles partent pour exercer le métier de "bonne". Pour cette migration, la principale destination est la Gambie et dans une moindre mesure, Dakar puis Ziguinchor, Kaolack etc.

La migration des filles qui s'emploient comme des bonnes dans les centres urbains est diversement appréciée, notamment, par les vieux. Ceux-ci dénoncent le fait que les jeunes ne reviennent pas pendant l'hivernage pour aider leurs parents dans les travaux champêtres. Or, l'on sait que ces travaux, surtout chez les Diolas, sont très exigeants en main d'œuvre. La deuxième raison est que ce phénomène migratoire s'accompagne d'effets pervers. Parmi ceux-ci il y a le phénomène des filles-mères. En effet, certaines filles qui vont travailler en ville sont l'objet de mauvais traitements de la part de leurs employeurs ; quelques-unes sont victimes de grossesses non désirées. Quant aux femmes mariées, certaines peuvent ne pas revenir après avoir trouvé un nouveau mari ou alors, à leur retour, elles ne s'entendent plus avec leurs maris et c'est le divorce.

Aujourd'hui, on note des initiatives pour faire face aux problèmes de l'exode, du chômage et surtout pour favoriser le retour au terroir des jeunes garçons et filles qui n'ont pu obtenir un emploi en ville. En effet, l'Association pour le Développement de Tendimane (ADIT), dans le département de Bignona, a initié en 1990 un projet de GIE pour les filles de leur village migrantes à Dakar. Ce projet a consisté à envoyer 15 jeunes filles en stage de formation en économie rurale. C'est ainsi que ces filles ont pu suivre un stage au Foyer de la jeune rurale de Niacoul (en banlieue dakaroise), centre appartenant à la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS). L'objectif de ce projet est d'abord la réinsertion de ces jeunes dans les circuits de productions économiques, ensuite la transmission de leur savoir à leurs sœurs qui sont restées au village et dans les autres localités environnantes. Après deux ans de stage en aviculture, maraîchage, couture, teinture, broderie, crochet, gestion de

l'épargne et du crédit, elles sont retournées dans leur village pour ériger le GIE dénommé « Kabooko » ou le retour. Au moment de son installation, le GIE a bénéficié d'un montant de 5.000.000F CFA octroyé par l'Association de Coopération Humanitaire (A.CH) de l'île de la Réunion. Ce financement a permis de faire démarrer les volets de maraîchage (réalisation d'un jardin de 4 ha, achat des semences, de l'engrais et des produits phytosanitaires), de la couture (achat de 5 machines à coudre) et de la teinture (achat de la matière d'œuvre). a l'heure actuelle, le GIE est en train de chercher un second financement pour la construction d'un centre social.

Si les parents continuent à bénir cette forme de migration, c'est qu'elle permet aux jeunes d'avoir une autonomie financière. Pour les filles, cet exode leur permet de s'acheter des habits et des ustensiles en prévision d'un éventuel mariage. C'est donc une « décharge » financière pour les parents.

Une division sexuelle de travail de moins en moins nette

Si dans les zones III et IV la tendance était à une nette division sexuelle du travail, l'homme s'occupant des cultures de plateau et la femme de la riziculture, de plus en plus du fait de la salinisation des rizières, les femmes remontent massivement vers le plateau. Par ailleurs, on remarque que les jeunes couples ont tendance à changer de méthode de gestion de leurs greniers. Si l'homme et la femme continuent à garder chacun son propre grenier, désormais dans beaucoup de cas chacun prélève quotidiennement de son grenier la quantité de riz nécessaire pour la consommation journalière de la famille et ce, durant toute l'année. Ce changement viserait à prendre en compte la nouvelle donne qui caractérise les nouvelles charges des femmes pour atténuer la situation qui leur était jusque là défavorable. En effet, les femmes assuraient la nourriture de la famille pendant la période la plus longue de l'année (de novembre à juin), soit 8 mois sur 12.

Face aux difficultés que traverse la région, certains hommes semblent se reconvertir dans des activités qui étaient jusque-là réservées aux femmes. En effet, avant la crise des années 1980, on note que ce sont les femmes et les enfants qui assuraient la cueillette des produits forestiers non ligneux (madd, ditakh, mangue, ect.). Les hommes récoltaient les régimes de palmier ; quant aux femmes, elles s'occupaient de la transformation et de la commercialisation. Aujourd'hui, avec la dégradation de l'environnement qui accentue la pression et la compétition sur les ressources naturelles, les femmes et les enfants n'ont plus le monopole de la cueillette des fruits sauvages. De plus en plus d'hommes investissent le marché et deviennent leurs véritables concurrents. Certains migrants peul et wolof (bana bana) contrôlent dans certains cas la filière des produits forestiers non ligneux. Par ailleurs, de nombreux hommes s'adonnent au maraîchage. Ceux qui s'y lancent parviennent souvent à faire prospérer leurs activités. Or, les femmes, notamment celles habitant la zone mandinguisée, n'étant pas souvent propriétaires de parcelles qui se situent sur le plateau, sont obligées de partager des superficies très modestes qui ne leur garantissent pas une grande production. Souvent les parcelles qu'elles exploitent leur ont été soit données, soit prêtées par les hommes. Ce qui pose le problème d'accès des femmes à de bonnes terres, qui restent majoritairement contrôlées par les hommes. De plus, depuis que l'activité du maraîchage est devenue un moyen de mobilisation des ressources financières des bailleurs, toutes les catégories (hommes, femmes, jeunes) s'y investissent.

Ces dernières années, certaines initiatives de femmes ont montré que quand elles se regroupent, elles parviennent à faire d'importantes réalisations. Dans le village d'Affignam (zone II), les femmes ont décidé de retirer la gestion de la pirogue villageoise des mains des hommes. Elles ont lancé un défi de gérer mieux à la suite du constat unanime de la faillite dans la gestion des recettes tirées de la pirogue. Après de longues hésitations et discussions, l'assemblée du village a accédé à leur demande. Depuis quelques années, la gestion de la pirogue a non seulement permis de faire des recettes très importantes, mais elle est jugée transparente y compris par certains hommes réticents au départ.

Au niveau régional, le dynamisme économique des femmes pour nouer des relations avec des partenaires au développement, notamment ceux du secteur privé, commencent à porter ses fruits. La Fédération Régionale des Groupements Féminins de la région de Ziguinchor a réussi à signer un protocole avec la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux (SONACOS) pour implanter une usine semi-industrielle de fabrication de savon. Ce produit obtenu grâce à la valorisation des résidus de la transformation de l'arachide, présente une grande qualité naturelle ce qui facilite son écoulement tant auprès des sites touristiques que de sa clientèle locale.

7 - Conclusion

La Basse Casamance, de par ses potentialités agricoles et culturelles, offre un bon cadre d'analyse de l'évolution des relations entre hommes et femmes au Sénégal.

Notre analyse a tenté de montrer qu'au sein d'une même ethnie, diola en l'occurrence, plusieurs situations peuvent cohabiter. Les cinq zones agricoles, si elles partagent un même substrat culturel, n'en recèlent pas moins des spécificités. On a vu que sur les plans fonciers, division sexuelle du travail, un même groupe ethnique vivant dans des environnements différents peut développer des stratégies d'adaptation différenciées. Ce qui renseigne sur la nécessité de coller les actions de développement aux réalités et aux spécificités locales. En effet, plusieurs politiques ne reconnaissent le droit d'accès à certains types de financement qu'en s'organisant en GIE par exemple. Or, chez certains groupes diola, l'individualisme est la règle. Plusieurs tentatives de regroupement n'ont pas souvent prospéré du fait qu'une partie importante de la société repose sur un principe égalitaire et celui de « l'individualisme collectivisant » (BA, 1998b) qui n'exclut pas le type de chefferie verticale. Cet individualisme est évolutif. Il fait primer l'individu sur la communauté, le ménage restreint (*essile* et *Fank*) sur la famille, celle-ci sur le lignage et ce dernier sur le village... la région sur le pays ?

Une telle analyse autorise à relativiser certains clichés agités, à tort ou à raison, mais plus à tort qu'à raison, sur l'homogénéité ethnique qui a très peu de contenu actif originel d'une part et, d'autre part sur l'incapacité des femmes à s'occuper du domaine du public, qui serait un domaine exclusivement réservé aux hommes ; la femme gérant le domaine privé. En visitant l'architecture organisationnelle de certains groupes de la Basse Casamance, on est en droit de reconnaître, après Simone De Beauvoir, qu'on ne naît pas femme, on le devient. Cela ne veut pas dire qu'on ne naît pas dans le corps d'un homme ou d'une femme, mais que c'est la société qui fabrique les rôles masculin et féminin. Ainsi, le fait que les femmes d'Affignam cultivent avec le Kadiandou (forme de pelle qu'on utilise pour cultiver, qui exige beaucoup d'énergies) prouve que les thèses sociobiologiques qui expliquent la division sexuelle du travail par la constitution physique des deux sexes, ne peut pas prospérer. La répartition du travail, selon le sexe, est une donnée historique, dynamique qu'il faut relativiser suivant l'environnement physique, culturel et non une donne naturelle dictée par la nature humaine dont la définition est qu'elle n'a pas de nature.

Au niveau national, la crise économique (PAS) a consacré l'irruption des femmes dans les sphères économiques pour suppléer, dans certains cas remplacer, les hommes. C'est avec la crise que les femmes entrepreneurs sont devenues plus visibles. En revanche, en Basse Casamance, elle a plutôt eu un effet inverse. Paradoxalement, elle a compromis l'avantage et la reconnaissance de la femme comme actrice à part entière du développement local. En effet, avec la crise, les femmes semblent avoir perdu la plupart des avantages que la société diola leur réservait. La loi sur le domaine national a favorisé l'appropriation foncière des hommes au détriment des avantages que leur concédait le régime foncier traditionnel.

L'administration, l'école française, l'influence mandingue, l'interprétation quelquefois sexiste de l'islam et la dégradation de l'environnement ont été des éléments destructeurs de l'équilibre des genres au détriment des femmes. Appartenant à des sociétés dans lesquelles les relations hommes-femmes avaient fini de reléguer ces dernières à des rôles secondaires, les représentants de ces différents cercles de pouvoir ont fini par influencer, souvent inconsciemment, avec l'appui tacite des hommes les rapports hommes/femmes au profit des premiers. La recherche et la vulgarisation n'ont pas su adapter la création et la diffusion des technologies aux spécificités de la région. Les technologies générées correspondaient rarement aux spécificités socioculturelles locales. C'est ainsi qu'on a continué à créer et à diffuser des technologies pour des hommes dans des situations de riziculture, mêmes dans des zones où ce sont les femmes qui travaillaient dans les rizières.

Dans la région de Ziguinchor, en proie à un conflit qui dure depuis près de deux décennies, on assiste à un recul de tous les acquis économiques. La quasi-totalité des usines ont fermé. Les ONG se sont retirées dans leur grande majorité. Les conséquences les plus dramatiques concernent les femmes et les enfants victimes des exactions de toutes parts (mines, groupes armés). Les populations réfugiées sont essentiellement constituées par ces couches. Seul le retour de la paix dans la région autorise à envisager des solutions durables, justes et équitables. Pour y parvenir l'intégration de la dimension genre peut y contribuer en sériant les types de solutions à apporter et le rétablissement des équilibres fondateurs de la société diola.

8 - Bibliographie

- Afrique et Développement, 1995 – *Numéro spécial de l'Institut sur le Genre 1994*, Vol. XX, N°4, CODESRIA, Dakar : 155 p.
- BA (Cheikh Oumar), 1996 – *Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports Jeunes/Vieux des originaires de la moyenne vallée du Fleuve Sénégal*, Thèse de Doctorat de Troisième Cycle, sous la dir. Du Pr Abdoulaye Bara Diop, UCAD de Dakar : 288p.
- BA (Cheikh Oumar), 1998a – « Genre et migration internationale », *Africa Development*, Vol.XXIII, N°s. 3 et 4, CODESRIA, Dakar, Sénégal : 95-119 pp.
- BA (Cheikh Oumar), 1998b – « Evaluation de l'intervention du PAARZ-GTZ dans la Région de Ziguinchor, le maraîchage dans le Blouf, département de Bignona, 40 p.
- BA Cheikh Oumar, 1998c – « Migrations et organisations paysannes en Basse Casamance. Cas du village de Suel, département de Bignona », *ISRA-Djibélor, Sénégal* : 80p.
- Banque Mondiale, 1995 – « Findings », Région Afrique, Numéro 46 : 6p.
- BISILLIAT Jeanne, 1997 – *Face aux changements, les femmes du Sud*, l'Harmattan, Paris : 367p.
- BOSERUP, Ester, 1973 – *Le rôle des femmes dans le développement économique*, New York.
- CODESRIA, Institut sur le genre : De 1994 à 1999. Notamment n° spéciaux sur le genre Vol. XX n° 4 ; 1995 et Vol. XXIII, N° 3 & 4, 1998.
- Diop (M.), 1981 – *Tradition et adaptation dans un réseau de migration sénégalais. la communauté Manjak en France*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- FALL (Alioune), 1985 – *Situation actuelle de l'environnement et de l'utilisation du parc de matériels de culture attelée en Basse Casamance. Enquêtes menées dans 4 villages du département de Bignona, Mémoire présenté pour la confirmation*, ISRA : 130p.
- HARZA (Engineering Company International), 1984 – *Plan Directeur du Développement Agricole de la Basse Casamance, Rapport du Plan Directeur, Volume 1*, SOMIVAC-USAID : 7-64.
- HORVOKA (Alice J.), 1998 – *Genre et recherche en agriculture urbaine : méthodologie, répertoire et bibliographie annotée*, Série agriculture, Rapport 26, CRDI : 101.
- ISRA Djibélor, 1997 – « Diagnostic Participatif de la Basse Casamance », Ziguinchor : 70p.
- KANE (Rouguiyatou), 1998 – *Etude sur Femmes et instances de décision : cas du Sénégal*, PADLOS-CICLS : 82 p.
- Longwes (Sarah), 1991 – « Consultation sur les rapports femmes/hommes dans le processus de développement » *Partenariat Afrique Canada*, Ottawa.
- Mama (Amina), 1996 – « Beyond the masks : Race, Gender and Subjectivity », London and New Yprk, Routledge
- Mama (Amina), 1997 – « Etudes par les femmes en Afrique durant les années 1990 », Document de travail : 131 p.
- Mathieu (Nicole-Claude), 1985 – « L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes », *Cahiers de l'Homme*, Nouvelle Série XXIV, Paris.
- PELLISSIER, 1966 – *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Fabrègue Saint-Yrieix (Haute-Vienne) : 939.
- République du Sénégal, Ministère de la Femme, de l'enfant et de la famille, 1993 - *Plan d'action de la femme 1997 – 2001*, Dakar, Novembre.
- RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal), 1988 – *Répertoire des villages du Sénégal*, 35p.

SALL, Samba, 1997 - A Characteristic-Approach to Adoption : The Case of Improved Rice Varieties in Southern Senegal. *PH.D., Departement of Agricultural Economics, College of Agriculture. KSU, Manhattan.*

Sow (Fatou), 1993 – «Les initiatives féminines au Sénégal : une réponse à la crise ? », *Africa Development*, Vol. XVIII, N° 3, 1993, pp. 89-115.

Sow (Fatou), 1993 – «L'analyse de genre et le futur des sciences sociales en AFrique », in *Bulletin du CODESRIA*, N° 1, Dakar, CODESRIA.

Stamp (Patricia), 1990 – *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, Ottawa, CRDI : 213 p.

UNICEF, 1994 – *Egalité des genres et pouvoir et acquisition de pouvoir par les femmes*, Dossier Unicef de formation